

Distr.  
LIMITEE

DP/1994/L.4/Add.8  
13 juin 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Session annuelle de 1994  
6-17 juin 1994, Genève

PROJET DE RAPPORT SUR LA SESSION ANNUELLE

Additif

II. RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

D. Rôle du PNUD dans l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

1. Présentant le document DP/1994/12, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a appelé l'attention sur deux domaines d'activité du PNUD en Afrique : la coordination de l'aide et l'appui aux initiatives des gouvernements. Dans ce dernier domaine, le PNUD a limité son appui à la fourniture d'une assistance technique pour mettre en place les moyens institutionnels nécessaires, en stricte conformité avec les priorités nationales et à la demande des gouvernements.

2. Des représentants se sont félicités de l'appui que le PNUD apportait aux efforts africains de développement ainsi que des examens à mi-parcours dont faisaient l'objet les études prospectives nationales à long terme et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Elles ont souhaité que les rapports à ce sujet leur soient communiqués à la troisième session ordinaire du Comité d'administration en 1994.

3. Certaines délégations ont incité le PNUD à réorienter ses activités afin d'accroître son efficacité. Un représentant l'a fortement encouragé à réaliser une étude approfondie des principaux programmes, en particulier le processus d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NatCAP) et d'envisager de rendre compte au Conseil d'administration d'un petit nombre d'activités à chaque session plutôt que de la totalité d'entre elles chaque année.

4. Certains représentants ont mentionné la diminution des ressources consacrées aux programmes africains et ont demandé qu'il soit remédié à cette situation.

5. Le Conseil a adopté la décision ci-après :

94/13. Rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur publié sous la cote DP/1994/12;

2. Encourage l'Administrateur, les pays africains et la communauté internationale à continuer à appuyer l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

3. Encourage également le Programme des Nations Unies pour le développement à continuer de participer au dialogue visant à résoudre les problèmes d'endettement de l'Afrique.

4. Prie l'Administrateur de lui rendre compte chaque année du rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

9 juin 1994

-----